

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 2003

Québec, le 11 juin 2003

Monsieur Robert Ducharme
Directeur des études
Cégep de Saint-Jérôme
455, rue Fournier
Saint- Jérôme (Québec) J7Z 4V2

**Objet : Dernier suivi au rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines*
*DEC (300.01)***

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 10 juin 2003, le dernier suivi que le Cégep de Saint-Jérôme lui a fait parvenir pour répondre à ses recommandations. Dans sa lettre du 11 septembre 2001, la Commission avait demandé au Collège de lui faire un bref rapport montrant comment son nouveau programme tenait compte des commentaires et recommandations de la Commission. Celle-ci rappelait son souhait que le Collège pose des gestes plus précis et plus efficaces, afin de compléter le suivi apporté auparavant aux deuxième et troisième recommandations.

Les informations fournies par le Collège permettent de dire que les moyens qu'il a pris, et ceux qu'il a prévus, constituent des mécanismes appropriés pour assurer l'équivalence en évaluation des apprentissages. Ainsi, les référentiels conçus pour les cours du nouveau programme Sciences humaines (300.A0) et les pratiques qui en découlent sont de bons outils pour ce faire. Le cadre de référence que prépare la Direction des études pour la révision des PDEA contribuera à harmoniser les modes départementaux d'évaluation.

Lors de la révision du programme, le Collège a opté pour trois profils, soit *Administration*, *Individu* et *Société*, ainsi que *Monde : relations internationales*. À cette occasion, il a fait le nécessaire pour qu'un plus grand nombre de cours spécifiques à chacun des profils soit offert en première année. Les départements ont aussi développé des moyens de concertation afin d'assurer une vision commune de la formation dans le

nouveau programme. La politique de progression des habiletés et le guide méthodologique adoptés par les professeurs du programme convergent dans ce sens.

Par ailleurs, certaines des responsabilités inscrites dans la dernière version de la PIEA du Collège, notamment celles comprises dans les articles 4.5.3 et 4.5.8, devraient concourir à l'équivalence en matière d'évaluation.

En conclusion, la Commission reconnaît la pertinence des mécanismes et des moyens choisis par le Cégep de Saint-Jérôme pour répondre à ses recommandations et commentaires. Les choix faits pour Sciences humaines (300.A0) et les autres moyens pris par le Collège devraient contribuer à une mise en œuvre efficace du programme et faire en sorte que la formation soit de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer